

Audit final dans le cadre de la Charte d'entretien des espaces publics pour la ville de Bray-sur-Somme

Juillet 2017

Juliette Léauté



Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Picardie

Agrément d'entreprise n° PI00108 pour l'application et la distribution de produits phytopharmaceutiques aux utilisateurs professionnels et non professionnels

Agrément Bonnes Pratiques d'Expérimentation n° B.P.E. – 121

Organisme de formation n°22800125380 – SIRET : 349 360 958 00012 – APE : 9411Z

Organisme à Vocation Sanitaire Végétal Picardie - Membre de F.RE.D.O.N. France, réseau des F.RE.D.O.N. et F.D.G.D.O.N.

Niveau 1 : Diagnostic.....	4
Niveau 2 : Formation et communication	4
La formation des agents	4
La communication.....	4
Les bonnes pratiques phytosanitaires	5
Niveau 3 : Prise en compte des zones à risque	6
Les techniques alternatives et prise en compte du désherbage dans les nouveaux aménagements	6
Le registre de suivi des pratiques alternatives a été complété.....	9
Sensibilisation du jardinier amateur.....	9
Vers la gestion différenciée,	11
Conclusion	13
Les projets en faveur de la biodiversité sont nombreux et concernent aussi bien la faune, la flore que la préservation des ressources (comme l'eau).	13
Annexe 1 : Attestations de formation.....	14
Annexe 2 : Les bulletins communaux.....	22
Contacts.....	23

Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau, la ville de Bray-sur-Somme s'est engagée à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires tout en développant la gestion différenciée sur ses espaces.

Cet engagement a été officialisé par la signature de la Charte d'entretien des espaces publics le 23 mars 2015 (niveau 3 en 3 ans).

Ce rapport a pour objectif d'évaluer l'efficacité du changement de pratiques, de confronter celles-ci aux objectifs visés et d'établir un bilan global de l'acceptation par les usagers des nouvelles modalités d'entretien des espaces publics.

Ce rapport de synthèse constitue l'audit final de la Charte d'entretien des espaces publics.

Niveau 1 : Diagnostic

Niveau 1 validé



- ✓ La commune de Bray sur Somme a fait réaliser un **diagnostic de ses espaces publics et de ses pratiques d'entretien** (chimiques et alternatives) en avril 2016 par la FREDON de Picardie.
- ✓ Suite au diagnostic, **un plan de désherbage a été réalisé en 2016** par la FREDON de Picardie.
- ✓ Pour l'aider à remédier aux charges d'entretien, la ville de Bray-sur-Somme fait appel à un prestataire pour la tonte.

Niveau 2 : Formation et communication

Niveau 2 validé



La formation des agents

✓ Aucun agent ne dispose du certiphyto mais cela n'est pas nécessaire puisque la commune n'utilise plus de produits phytopharmaceutiques.

✓ Des formations sur la « taille des arbustes, entretien et conception » ainsi que sur la « conduite d'un projet de gestion différenciée des espaces verts et naturels » ont été réalisées en 2014 par 2 agents (Cf annexe 1) et sont maintenant mises en pratique.

La communication

La commune de Bray sur Somme communique auprès de ses habitants sur le changement des pratiques et les nouveaux aménagements mis en place. Cette communication passe par différents canaux de diffusion :

- site internet de la commune
- bulletins communaux (Cf Annexe 2)
- sur site via des panneaux
- [Dossier Villes et Villages Fleuris](#)



Figure 1 : Panneau " des fleurs dans ma rue" visible dans la commune (FREDON de Picardie)

Dans la continuité de sa démarche pour la préservation de l'environnement, la commune de Bray-sur-Somme accueillera le 13 octobre prochain la manifestation « le jour de la nuit ». Cette action de sensibilisation à la pollution lumineuse et la biodiversité nocturne permettra encore une fois à la commune de communiquer. Un stand lui sera dédié pour présenter ses différentes actions en faveur de l'environnement dans ses pratiques de gestion de ses espaces verts (gestion différenciée, extinction des lumières publiques la nuit...).



Les bonnes pratiques phytosanitaires

La commune n'utilise plus de produit phytopharmaceutique. Le local de stockage a été supprimé et les PPNU ont été apportés en déchetterie.

Niveau 3 : Prise en compte des zones à risque

Niveau 3 partiellement validé



Les techniques alternatives et prise en compte du désherbage dans les nouveaux aménagements

Depuis 2014, la suppression de l'utilisation des herbicides dans les espaces verts de la commune de Bray-sur-Somme a déjà eu lieu. Cette suppression s'est faite en combinant différentes techniques alternatives dont les objectifs ont été :

- L'optimisation du temps de travail des agents
- la préservation de la biodiversité.

La balayeuse

La commune a investi en 2015 dans une balayeuse désherbeuse.

Cette technique permet d'intervenir plus régulièrement tout en diminuant le temps de travail. La régularité des passages optimise la suppression du substrat des caniveaux permettant ainsi de limiter la pousse des adventices (méthode préventive). Afin de ne pas dégrader la voirie, seule la brosse de nylon est utilisée.



Figure 2 : Balayeuse investie par la commune dans le cadre la charte (FREDON de Picardie)

Ce matériel est depuis 1 an mutualisé avec la commune voisine de Cappy qui en échange du prêt de la balayeuse (avec agent) prête son broyeur (avec agent) dans un système d'heure pour heure : **1h de balayeuse = 1h de broyeur.**

Le paillage

La **mutualisation** de la balayeuse a permis à la commune de Bray-sur-Somme de continuer à faire son paillage sans réinvestir dans un broyeur de branches. La commune garde ses déchets de taille pour fabriquer du paillage à destination de l'ensemble de ses **massifs**. Cette technique **facilite le désherbage, améliore la vie** du sol et **diminue les besoins en arrosage** tout en valorisant les déchets des espaces verts.

Le pâturage

De **l'éco-pâturage** a été mis en place depuis 2016 sur le site de l'ancienne station de pompage via un agriculteur qui met en pâture un **âne**. Cette technique est très bien perçue par les habitants et notamment les enfants.

Le rejointement

Au niveau de la voirie, une campagne de rejointement a été mise en place pour refaire les parties les plus dégradées et ainsi éviter l'accumulation du substrat support des adventices. Pour le moment, environ 10% des zones concernées sont refaites. Le travail restant à faire est important.

Malgré les différentes techniques mises en place et les nouveaux aménagements, le temps de travail consacré au désherbage manuel est très conséquent. Actuellement, environ 40h/semaine sont consacrées à cette activité. Ces heures sont réalisées principalement pas des emplois aidés. Ils sont 4 dans la commune à travailler.



Figure 3 : Caniveau re-jointé (FREDON de Picardie)

L'engazonnement

Un réaménagement du cimetière est en cours depuis 2015 avec un engazonnement des contre-allées et inter-tombes. Après la suppression des graviers et l'ajout de terre végétale, ces zones sontensemencées avec des graminées pour gazon classique. La population accepte bien ce changement.



Figure 4 : Zone engazonnée en 2016 (FREDON de Picardie)

Cette technique est aussi utilisée pour certains trottoirs en gravier qui demande beaucoup de temps si l'entretien est manuel. Actuellement, 50% des trottoirs en gravier ont été engazonnés ou laisser en végétalisation naturelle soit environ 800m².



Figure 5 : trottoir remis en herbe (FREDON de Picardie)

Le végétal comme allié

La commune utilise des **plantes vivaces** (près de 80%) dont des **couvre-sols** afin de faciliter l'entretien de ses massifs. Une partie reste cependant en annuelles afin de créer du mouvement au sein des massifs de vivaces. Ces plantations sont réalisées en interne. L'entretien des massifs est l'occasion de diviser des plantes mères qui serviront sur de nouveaux sites.

La commune a aussi mis en place le **tri sélectif au niveau du cimetière**. Cette action permet d'une part de récupérer des déchets végétaux qui servent à faire le **compost** mais également à **récupérer les plantes et bulbes des potées fleuries**. Grâce à ce système, la commune réalise le fleurissement du cimetière.

Certaines **espèces végétales à pousse rapide** comme des saules composant les haies sont **remplacées** progressivement par des espèces à pousse lente afin de limiter le temps d'intervention lié à la taille.



Figure 6 : Géranium vivace en pied d'arbre (FREDON de Picardie)



Figure 7 : massifs au cimetière (FREDON de Picardie)

Malgré les différentes techniques mises en place et les nouveaux aménagements, le temps de travail consacré au désherbage manuel (manuel, binette) est très conséquent. Actuellement, environ 40h/semaine sont consacrées à cette activité dont la moitié sur le cimetière. Ces heures sont réalisées principalement par des emplois aidés. Ils sont 4 à travailler dans la commune. Les aménagements doivent se poursuivre pour diminuer ce temps de travail.

Le registre de suivi des pratiques alternatives a été complété

Un cahier de suivi des méthodes alternatives a été rempli au mieux afin de suivre l'évolution de l'utilisation de chacune des techniques. L'année 2015 est manquante.

Sensibilisation du jardinier amateur

La ville communique **auprès de ses habitants** sur les bonnes pratiques du jardinage. Un **arrêté municipal** a été pris sur **l'interdiction d'usage des produits phytopharmaceutiques sur les parties publiques ainsi que l'obligation de**

désherber devant chez soi. Cet arrêté est partiellement suivi par la population. Des rappels sont effectués par l'agent de police municipal.

Une **journée sur la permaculture** a été réalisée par le CPIE, le 1^{er} juillet 2017 (action menée par la communauté de communes).

Des **actions sont menées auprès des écoliers** (maternels et primaires) sur la thématique du jardinage. La commune a mis à leur disposition des jardinières, une serre et un hôtel à insectes.

Ces actions peuvent être soutenues dans le cadre de la semaine « jardinons à l'école ». L'inscription à cette manifestation est gratuite. Pour plus de renseignements : <https://www.jardinons-alecole.org/>

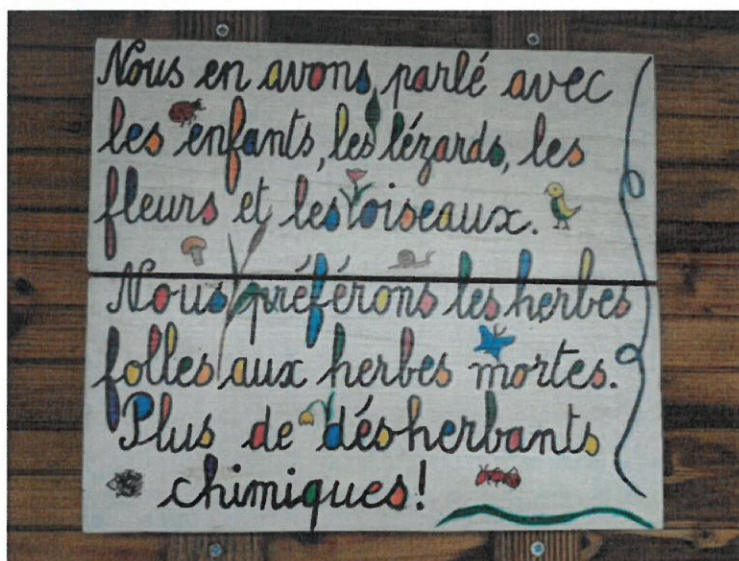


Figure 8 : Pancarte réalisée pour le cimetière (FREDON de Picardie)

Vers la gestion différenciée

D'après les éléments décrits ci-dessus, la commune de Bray-sur-Somme s'est investie au-delà de ses engagements dans la charte d'entretien des espaces publics en **développant la gestion différenciée**. Même si cette dernière n'a pas été matérialisée dans un document, les actions menées montrent que la volonté de la commune est bien de préserver au maximum son environnement (faune, flore, eau...).

Depuis 2014, des **fauches différenciées** sont appliquées au niveau des étangs de pêche. Le principe est de faire des chemins d'accès et de dégager les berges ainsi que de dégager les zones de pique-nique. Le choix des zones a été fait en accord avec la société de pêche pour ne pas nuire à cette activité très présente sur cette zone.

La fauche est effectuée d'un commun accord avec des agriculteurs souhaitant faire du foin. Cette technique permet ainsi l'export des déchets de fauche à moindre coût pour la commune et une valorisation locale de ces derniers. Grâce à cela, les agents ont gagné beaucoup de temps de travail entre 2014 et 2015.



Figure 9 : Zone gérée en fauche tardive et tonte (FREDON de Picardie)

L'arrosage des massifs a été repensé. Actuellement, un système de pompage permet d'arroser avec **l'eau de la Somme** et non avec l'eau du réseau.

Des projets en faveur de la biodiversité

Deux grands projets en faveur de la biodiversité sont en cours au niveau de la commune.

- **Réhabilitation d'une zone humide**

Ce projet, réalisé avec l'aide technique du CPIE Val de Somme et du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, a pour objectif de réhabiliter une peupleraie en zone humide. Le démarrage des travaux est prévu pour septembre/octobre de cette année. Ce site accueillera par la suite un parcours pédagogique.

- **Création d'une Zone Natura 2000**

Bray-sur-Somme a déposé une demande conjointement avec l'AMEVA et le Conservatoire d'espaces Naturels de Picardie pour classer une zone de larris en Natura 2000. Cette zone accueille des espèces végétales rares ou protégées comme des orchidées sauvages. Le dossier est en cours d'examen au niveau national. Dès l'accord, les travaux pourront commencer. Dans un premier temps, le site sera débroussaillé pour laisser place par la suite à une gestion par de l'éco-pâturage.

Conclusion

La ville de Bray-sur-Somme s'est engagée dans la charte d'entretien des espaces publics au niveau 3 en 3 ans. **Elle a adopté des changements de pratiques afin de tenir ses engagements. La commune a atteint le "zéro-phyto" et est entrée dans une démarche de gestion différenciée.**

Les projets en faveur de la biodiversité sont nombreux et concernent aussi bien la faune, la flore que la préservation des ressources (comme l'eau).

La **valorisation de ces démarches** dans le cadre du concours **Villes et Villages Fleuris** a permis à la commune de remporter en 2016 **deux fleurs** d'un coup pour sa première participation. Ceci est une marque de reconnaissance des efforts mis en place par les élus, agents et habitants.

Annexe 1 : Attestations de formation



ATTESTATION DE FORMATION

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale atteste que :

Monsieur

Né(e) le :

Agent de : **COMMUNE DE BRAY SUR SOMME**

a suivi la formation « *Taille des arbustes, entretien et conception* »

qui s'est déroulée à : **Amiens**

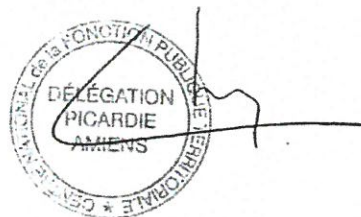
du : **27/01/2015** au **30/01/2015**

Objectif de la formation : **Professionnalisation tout au long de sa carrière.**

Libellé de la séance	Dates	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
Taille des arbustes, entretien et conception	du 27/01/2015 au 30/01/2015	24	24

Fait à Amiens, le **02/02/2015**

Le Directeur Régional



Christian Roche



ATTESTATION DE FORMATION

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale atteste que :

Monsieur

Né(e) le :

Agent de : **COMMUNE DE BRAY SUR SOMME**

a suivi la formation « **Conduite d'un projet de gestion différenciée des espaces verts et naturels** »

qui s'est déroulée à : **Amiens**

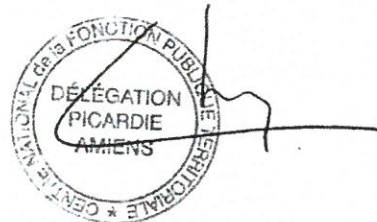
du : **08/09/2014** au **10/09/2014**

Objectif de la formation : **Professionalisation tout au long de sa carrière.**

Libellé de la séance	Dates	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
Conduite d'un projet de gestion différenciée des espaces verts et naturels	du 08/09/2014 au 10/09/2014	18	18

Fait à Amiens, le **11/09/2014**

Le Directeur Régional



Christian Roche



ATTESTATION DE FORMATION

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale atteste que :

Monsieur

Né(e) le :

Agent de : **COMMUNE DE BRAY SUR SOMME**

a suivi la formation « **Réalisation de massifs floraux (théorie)** »

qui s'est déroulée à : **Amiens**

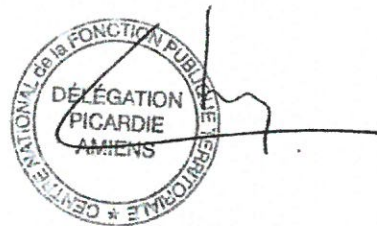
du : **21/09/2015** au **25/09/2015**

Objectif de la formation : **Professionalisation tout au long de sa carrière.**

Libellé de la séance	Dates	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
Réalisation de massifs floraux (théorie)	du 21/09/2015 au 25/09/2015	30	30

Fait à Amiens, le **29/09/2015**

Le Directeur Régional



Christian Roche



ATTESTATION DE FORMATION

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale atteste que :

Monsieur

Né(e) le : .

Agent de : **COMMUNE DE BRAY SUR SOMME**

a suivi la formation « *Conduite d'un projet de gestion différenciée des espaces verts et naturels* »

qui s'est déroulée à : **Amiens**

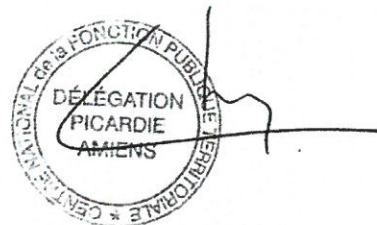
du : **08/09/2014** au **10/09/2014**

Objectif de la formation : **Professionalisation tout au long de sa carrière.**

Libellé de la séance	Dates	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
Conduite d'un projet de gestion différenciée des espaces verts et naturels	du 08/09/2014 au 10/09/2014	18	18

Fait à Amiens, le **11/09/2014**

Le Directeur Régional



Christian Roche



ATTESTATION DE FORMATION

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale atteste que :

Monsieur

Né(e) le :

Agent de : **COMMUNE DE BRAY SUR SOMME**

a suivi la formation « *Taille des arbustes, entretien et conception* »

qui s'est déroulée à : **Amiens**

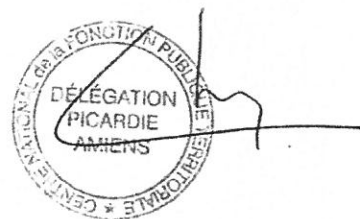
du : **27/01/2015** au **30/01/2015**

Objectif de la formation : **Professionnalisation tout au long de sa carrière.**

Libellé de la séance	Dates	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
Taille des arbustes, entretien et conception	du 27/01/2015 au 30/01/2015	24	24

Fait à Amiens, le **02/02/2015**

Le Directeur Régional



Christian Roche

ATTESTATION DE PRESENCE

L'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Picardie certifie que

Monsieur

Adjoint technique territorial principal de la commune de Bray-sur-Somme (80)

a suivi la journée de sensibilisation :

« Objectif zéro phyto : les techniques alternatives non matérielles au désherbage chimique »
dispensée le 26 mars 2015 à Poix-de-Picardie (80)

Fait à Dury, le 20 avril 2016

Pour l'URCPPE de Picardie,
Le Directeur du CPPE Vallée de Somme,

Le titulaire



François JEANNEL



PICARDIE

ATTESTATION DE PRESENCE

L'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Picardie certifie que

Monsieur

Adjoint technique territorial de la commune de Bray-sur-Somme (80)

a suivi les journées de sensibilisation :

« Objectif zéro phyto .. dans les cimetières »
dispensée le 12 mars 2015 à Plachy-Buyon (80)

« Objectif zéro phyto : les techniques alternatives non matérielles au désherbage chimique »
dispensée le 26 mars 2015 à Poix-de-Picardie (80)

Fait à Dury, le 20 avril 2016

Pour l'URCPPE de Picardie,
Le Directeur du CPPE Vallée de Somme,

Le titulaire



François JEANNET



PICARDIE

Annexe 2 : Les bulletins communaux

Article « Environnement, Biodiversité » page 6 du [bulletin n°2](#)

Article « Nouvelles acquisitions » page 6 du [bulletin n°3](#)

Article « villes et villages fleuris » page 11 du [bulletin n°3](#)

Article « Mesures générales portant sur la propreté de la commune » page 3 du [bulletin n°4](#)

Article « Tri sélectif au cimetière » page 4 du [bulletin n°4](#)

Edito page 3 (mutualisation) du [bulletin n°5](#)

Article « Villes et Villages fleuris » page 10 du [bulletin n°5](#)